

## Cybersanté et dossier électronique du patient

### Activités dans les cantons

La cybersanté désigne tous les services de santé électroniques servant à relier entre eux les acteurs du système sanitaire. Le dossier électronique du patient (DEP) joue un rôle clé dans ce contexte.

Les cantons étant chargés d'organiser le système de santé, la mise en œuvre de la cybersanté et du DEP dépend, entre autres, de la manière dont ils appréhendent leur rôle et de leur engagement. Leurs différentes visions se reflètent très nettement dans la manière dont ils conçoivent le DEP en tant qu'application principale de cybersanté.

Certains entendent financer eux-mêmes le développement et éventuellement l'exploitation d'une communauté de référence selon la LDEP, tandis que d'autres prévoient de faire appel au marché. Quelle que soit l'ampleur de leur engagement, tous les cantons reconnaissent cependant qu'ils ont un rôle indispensable de coordination ou d'encadrement à jouer.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé a élaboré la stratégie 2.0, en collaboration avec la Confédération et eHealth Suisse, afin de coordonner la mise en œuvre de la cybersanté et du DEP. La présente note d'information fournit un aperçu des activités menées par les cantons en lien avec le DEP, les mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 et d'autres thèmes connexes. L'engagement financier des cantons y est également décrit.

<b>AG</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>Le canton d'Argovie a entamé la discussion politique au sujet du DEP très tôt. En 2007, la Confédération et les cantons ont approuvé la « Stratégie eHealth Suisse ». En 2009, la groupe PS du Grand Conseil argovien a déposé une interpellation demandant des informations au Conseil d'État, afin de savoir quelle importance ce dernier accorde à la « numérisation de la santé » sur la base de la stratégie adoptée et quelles activités concrètes il souhaite entreprendre. Le département de la santé et des affaires sociales (<i>Departement Gesundheit und Soziales, DGS</i>) a lancé une étude préliminaire en 2010 dans l'optique d'analyser et d'interpréter l'orientation de la stratégie Cybersanté Suisse. En 2011, le Conseil d'État a accepté une proposition du <i>DGS</i> visant à créer les conditions juridiques, organisationnelles et techniques pour mettre en œuvre la « Stratégie eHealth Suisse » entre 2012 et 2015. Durant cette période, le <i>DGS</i> a pris en charge la responsabilité du thème « eHealth » (« Electronic Healthcare » – « Santé numérique »).</p> <p>Les principaux résultats du « Programm eHealth Aargau 2015 », obtenus avant que la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) n'entre en vigueur, étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>au niveau juridique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi sur la santé (<i>Gesundheitsgesetz, GesG</i>) a été complétée par l'art. 40a sur le dossier électronique du patient ;</li> <li>- la loi sur l'information du public, sur la protection des données et sur l'archivage (<i>Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und das Archivwesen, IDAG</i>) a été complétée par l'art. 18a sur le traitement automatisé</li> </ul> </li> </ul>
-----------	---

	<p>des données personnelles dans le cadre de projets pilotes et l'art. 18b sur l'évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>au niveau organisationnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les fournisseurs de prestations ont été impliqués suffisamment tôt et l'association « eHealth Aargau » (eHAG) a été fondée en tant qu'organisme interprofessionnel pour la numérisation du système de santé dans la région de soins de l'Argovie. Elle constitue, en tant qu'instance responsable, une communauté de référence au sens de la LDEP.</li> </ul> </li> <li>- <b>au niveau technique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il a été décidé préalablement d'utiliser le projet clé eHealth pour attribuer et transférer de patients aux hôpitaux cantonaux d'Aarau et de Baden (« eCOM ») en tant que base possible pour développer une infrastructure technique standard pour la numérisation du système de santé, en particulier au sens de la « Stratégie eHealth Suisse ».</li> </ul> </li> </ul> <p>eHAG a fondé l'association « Stammgemeinschaft eHealth Aargau » (« SteHAG ») en 2015. Le canton – représenté par le DGS – siège au comité directeur. En vertu de la LDEP, il ne peut pas voter. Le canton siège également au comité d'eHAG, toutefois comme partie pouvant exercer un vote. Le canton et SteHAG ont convenu un contrat-cadre et les contrats annuels respectifs pour la constitution et l'exploitation de la communauté de référence. Le contrat-cadre de trois ans est encore valable jusqu'à fin 2020. Il définit les points essentiels du cadre d'action de SteHAG. Il s'agit principalement de définir les activités techniques, organisationnelles, administratives et communicationnelles afin que la communauté de référence puisse commencer son exploitation en vertu de la LDEP le jour fixé et se développer.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b> Il n'y a actuellement aucune activité de la part du canton.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> Diverses mesures sont examinées.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Le Grand Conseil a accordé un crédit de 2,5 millions de francs pour le développement de la cybersanté. De plus, 90 000 francs par an seront versés à la communauté de référence eHealth Aargau (SteHAG) pour les tâches qui leur seront transférées.</p>
AI	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqués de presse et soirée d'information au premier semestre 2020.</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner l'accès au DEP dans le canton.</li> <li>- Sensibiliser les professionnels de la santé.</li> <li>- Le canton fait en sorte que le plus grand nombre possible de fournisseurs de prestations puissent s'affilier à une communauté de référence et proposer le DEP à leurs patients.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>

AR	<p><b>Activités liées au DEP :</b> Rôle de coordinateur ; les échanges avec et entre les représentants des fournisseurs de prestations seront étendus à d'autres prestataires ou à leurs représentants, parallèlement aux hôpitaux (p. ex., homes).</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b> À l'étude.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> Aucune.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Aucun.</p>
BE	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les représentants des fournisseurs de prestations bernois se sont regroupés au sein d'une communauté d'intérêt (IG BeHealth) qui assure une mise en œuvre appropriée du DEP. <a href="http://www.behealth.ch/">http://www.behealth.ch/</a></li> <li>- En mars 2019, une lettre au nom du Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg a été envoyée aux hôpitaux répertoriés du canton de Berne, leur demandant de s'affilier à la communauté de référence XAD. Des demandes spécifiques ont également été adressées à certains hôpitaux.</li> <li>- En juin 2016, l'IG-BeHealth a envoyé une lettre aux associations de fournisseurs de prestations leur recommandant de rejoindre la communauté de référence XAD.</li> <li>- La numérisation du système de santé et le DEP figuraient parmi les principaux thèmes abordés lors de la conférence des hôpitaux répertoriés du canton de Berne, qui s'est tenue le 28 juin 2019.</li> <li>- Tous les hôpitaux répertoriés du canton de Berne étaient affiliés à la XAD à la fin du mois de juin.</li> <li>- L'Office des hôpitaux de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) met actuellement au point un système de surveillance garantissant l'adhésion des hôpitaux répertoriés à une communauté de référence certifiée et le maintien de leur inscription.</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En avril 2018, la direction de la SAP a adopté une stratégie de numérisation. Les champs d'action et les mesures liés à cette stratégie concernent plus particulièrement le secteur de la santé. L'office des hôpitaux de la SAP a mis en place ses premiers projets de numérisation des processus administratifs entre les fournisseurs de prestations et le canton.</li> <li>- Il collabore avec le groupe de projet de la Confédération / des cantons et de la CDS. Ce groupe dirigé par eHealth Suisse coordonne la communication autour du DEP et de son introduction à l'échelle nationale et cantonale.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un échange régulier a lieu entre les représentants des cantons membres de Cantosana <a href="https://cantosana.ch/">https://cantosana.ch/</a>, sous la houlette du canton de Zurich. Le but est de partager les informations et de coordonner les activités entre les cantons et Axsana SA dans le cadre de l'introduction du DEP. Le canton de Berne fait partie de ce groupe de cantons.</li> </ul> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le canton participe à hauteur de 2,6 millions de francs au développement de la communauté de référence XAD.</li> </ul>

<p><b>BL</b></p>	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>-</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b>  Il n'y a actuellement aucune mesure concrète dans le canton de Bâle-Campagne au sens de la mise en œuvre de la stratégie 2.0. En effet, l'introduction du DEP, en particulier dans le canton de Bâle-Campagne, est encore trop peu avancée pour que le canton puisse lancer les mesures stratégiques adéquates. Ce retard concerne d'une part la sensibilisation de la population et des acteurs de la santé et, d'autre part, la création des « conditions-cadres d'ordre technique ».</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b>  Le canton de Bâle-Campagne rejoindra Cantosana / Axsana dans le courant de l'année afin que les fournisseurs de prestations puissent bénéficier de conditions avantageuses pour les prestations d'Axsana liées au DEP (voir ci-dessous) et que l'instauration du DEP et de la cybersanté en général soit menée de façon coordonnée à l'échelle nationale.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b>  Actuellement à l'étude. L'objectif est de réaliser un « achat » auprès de Cantosana en tant que partenaire privilégié. Le montant reste à définir et doit faire l'objet d'une demande au Parlement (pas avant fin de 2019).</p>
<p><b>BS</b></p>	<p><b>Activités liées au DEP :</b>  La finalisation du projet pilote « myEPD » et l'achat auprès de Cantosana SA figurent actuellement au premier plan de la mise en place du DEP. Les bases élaborées au cours de ce projet seront entièrement reprises par Axsana.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b>  Le canton de BS prévoit de promouvoir activement le DEP auprès de sa population, dès qu'Axsana commencera à fonctionner normalement et qu'une solution viable pour les patients sera ressortie des discussions autour de l'IdP et de l'eID.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b>  Le DEP servira de base pour la mise en réseau numérique des prestataires de soins. À travers divers projets et activités, BS fera en sorte que les fournisseurs de prestations et les autres acteurs du secteur de la santé agissent de manière toujours plus intégrée et ouvrent ainsi la voie aux patients.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b>  Aucune dépense concrète n'est prévue pour le moment.</p>

FR	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>Les cantons participent à la mise en place de la communauté de référence CARA. Les travaux organisationnels portent actuellement sur les processus, les contrats et les consentements. Un préaudit a déjà eu lieu et CARA prépare maintenant sa certification. Un contrat de mise en place a été signé avec La Poste.</p> <p>Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste et les premiers hôpitaux (CHUV, FHVi, HFR, HJU, HUG, HVS) travaillent à leur interfaçage.</p> <p>Des réflexions sur le financement à long terme des outils cybersanté se mettent en place tant au niveau cantonal qu'intercantonal.</p> <p>La stratégie cantonale de cybersanté a été mise en consultation auprès de tous les acteurs du domaine de la santé durant le printemps. Elle sera présentée au Conseil d'État durant l'automne 2019 puis adoptée et portée par ce dernier.</p> <p>Déoulant de la stratégie, un plan de mesures est en cours de rédaction. Il doit permettre d'organiser le déploiement concret des outils cybersanté dans le canton pour les quatre prochaines années.</p> <p>Un avant-projet de loi modifiant la loi sur la santé afin d'y intégrer la cybersanté, l'adhésion du canton à la communauté CARA ainsi que le financement à long terme a également été mis en consultation ce printemps. Le calendrier prévoit un passage au Grand Conseil durant l'automne 2019.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif B2 : les cantons, via leurs services cybersanté et cyberadministration, font en sorte que la population puisse utiliser une même identité électronique pour la cybersanté et les autres services en ligne.</li> <li>- Objectif C1 : CARA et ses cantons membres préparent leurs communications à destination de la population.</li> <li>- Objectif C2 : CARA collabore avec la Fédération romande des consommateurs pour organiser des ateliers avec des professionnels et des patients afin de connaître leur vision de la cybersanté, et connaître leurs besoins mais aussi les risques qu'ils perçoivent.</li> <li>o Le canton a créé des groupes de travail incluant des professionnels de santé. Le but étant de les inclure dans les réflexions afin qu'ils intègrent la cybersanté et particulièrement le DEP dans leur pratique professionnelle et leur processus.</li> <li>- Objectif C5 : CARA est en contact avec la HES-SO pour l'intégration de la cybersanté dans leurs cursus.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <p>Les cantons travaillent actuellement sur une convention intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des différents cantons.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <p>Les cantons financent la communauté de référence CARA. Le financement de chaque canton est proportionnel à sa population.</p>
GE	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Genève est l'un des cantons précurseurs dans le DEP en Suisse avec MonDossierMedical.ch (MDM). À ce jour, 45 000 patients et 2500 professionnels de la</li> </ul>

	<p>santé sont inscrits à MDM. Genève possède près de dix ans d'expérience dans ce domaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation active à la création et au développement de l'association intercantonale CARA.</li> <li>- Projet de migration des données de patients et des professionnels de la santé présents dans MDM vers la nouvelle plateforme CARA.</li> <li>- Gestion de plusieurs projets à valeur ajoutée du DEP, tels que le Plan de soins partagés (PSP), le Projet de soins anticipés – directives anticipées (PSA).</li> <li>- Participation au projet Plan de médication partagé (PMP).</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation d'une campagne de communication sur le potentiel de la numérisation (objectifs A1 et C1), le nouveau DEP CARA et le passage de MDM à ce dernier auprès de la population genevoise et des professionnels de la santé.</li> <li>- Encouragement au remplacement des processus papier par des processus numériques dans le cadre des mandats de prestation attribués à des institutions de soins à Genève (objectif A2).</li> <li>- Réflexion, évaluation et soutien cantonal à une adaptation des systèmes d'indemnisation (objectif A3) des séances de coordination interprofessionnelles dans le cadre du projet Plan de soins partagés.</li> <li>- Participation à la création d'un point de contact national (objectif A14)</li> <li>- Coordination de la numérisation (objectif général 4.2) entre les acteurs publics du canton de Genève (HUG, IMAD, OCSIN).</li> <li>- Utilisation multiple des infrastructures existantes (objectif B2), notamment avec l'objectif d'utiliser la solution "e-démarches" de l'Administration en ligne (AEL) du canton de Genève comme éditeur de moyen d'identification certifié selon la LDEP.</li> <li>- Formation des professionnels de la santé genevois à l'utilisation du DEP actuel, MonDossierMedical.ch (objectif C4)</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de prestation avec Poste CH SA pour la plateforme MDM et la migration de celle-ci vers la nouvelle plateforme CARA.</li> <li>- Investissement dans la création et financement partiel du fonctionnement de l'association CARA.</li> <li>- Sept collaborateurs de la Direction générale de la santé sont engagés pour travailler sur les aspects mentionnés ci-dessus (Secteur santé numérique).</li> <li>- Divers mandats de prestation octroyés aux HUG et à IMAD favorisant le développement de la cybersanté à Genève.</li> <li>- Financement du projet Plan de soins partagé.</li> </ul>
<b>GL</b>	Pas d'information.
<b>GR</b>	Pas d'information.
<b>JU</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>Les cantons (FR, JU, GE, VD et VS) participent à la mise en place de la communauté de référence CARA.</p> <p>Les travaux organisationnels portent actuellement sur les processus, les contrats et les consentements.</p> <p>Un préaudit a déjà eu lieu et CARA prépare maintenant sa certification.</p> <p>Un contrat de mise en place a été signé avec La Poste.</p> <p>Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste et les premiers hôpitaux (CHUV, FHVi, HFR, HJU, HUG, HVS) travaillent à leur interfaçage.</p>

	<p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif B2 : les cantons, via leurs services cybersanté et cyberadministration, font en sorte que la population puisse utiliser une même identité électronique pour la cybersanté et les autres services en ligne.</li> <li>- Objectif C1 : CARA et ses cantons membres préparent leurs communications à destination de la population.</li> <li>- Objectif C2 : CARA collabore avec la Fédération romande des consommateurs pour organiser des ateliers avec des professionnels et des patients afin de connaître leur vision de la cybersanté, et connaître leurs besoins mais aussi les risques qu'ils perçoivent.</li> <li>- Objectif C5 : CARA est en contact avec la HES-SO pour l'intégration de la cybersanté dans leurs cursus.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> Les cantons travaillent actuellement sur une convention intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des différents cantons.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Les cantons financent la communauté de référence CARA. Le financement de chaque canton est proportionnel à sa population.</p>
LU	<p><b>Activités liées au DEP :</b> Fin 2017, le canton de Lucerne, ainsi que le canton de Nidwald et différents fournisseurs de prestations ont fondé l'association « eHealth Suisse centrale ». Après une étude de marché achevée en 2018, les membres de l'association ont décidé à l'unanimité de rejoindre Axsana. Plusieurs mesures sont actuellement menées de façon coordonnée au sein de l'association.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b> La stratégie de cyberadministration et de numérisation du canton de Lucerne présente de nombreux recoupements avec les champs d'action de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0. Le canton accélère actuellement la numérisation des processus et l'acquisition de l'infrastructure de base qui en découle. Il crée ainsi des synergies considérables avec la stratégie Cybersanté 2.0.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> Les membres de l'association ont décidé de mettre en place une première application concrète sous la forme d'un plan de traitement médicamenteux standardisé (eMediplan). Les premières évaluations ont eu lieu.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Le canton de Lucerne verse une contribution annuelle à l'association eHealth Suisse centrale. Il a également fourni un financement de départ en collaboration avec des prestataires de soins hospitaliers et a acquis des actions dans Cantosana SA. Il est désormais également membre du conseil d'administration de Cantosana SA. Par ailleurs, le canton investit dans l'acquisition d'une infrastructure complète de cyberadministration qui sera utile dans le cadre de la <i>stratégie Cybersanté 2.0</i>.</p>
NE	<p><b>Activités liées au DEP :</b> Création des associations Communauté de Référence DEP NE et Structure Porteuse DEP NE. Définition des données pertinentes à échanger dans le cadre du DEP. Définition d'un projet pilote regroupant l'ensemble des prestataires de soins impliqués dans la prise en charge du patient. Formalisation d'une stratégie de communication. Réflexion aux</p>

	<p>processus d'Onboarding. Réflexion sur les identités électroniques. Préparation de la certification.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b> Rédaction d'une stratégie cybersanté cantonale tenant compte des objectifs de la stratégie cybersanté Suisse 2.0</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> En cours de finalisation de la stratégie cybersanté cantonale.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Obtention d'un crédit d'engagement de 3 millions CHF pour la mise en œuvre du DEP. En parallèle un budget de 50'000 CHF annuel est alloué pour des mandats liés à la cybersanté plus largement. Une fois le DEP mis en œuvre, le budget alloué aux mandats liés à la cybersanté sera plus important.</p>
<b>NW</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A rejoint Cantosana SA (responsable de la communauté de référence XAD) en tant qu'actionnaire privilégié.</li> <li>- Financement de départ alloué à Axsana SA (gestionnaire de la communauté de référence XAD).</li> <li>- Les fournisseurs de prestations sont informés que le canton de Nidwald a rejoint Cantosana SA.</li> <li>- Participation financière éventuelle à l'ouverture des DEP individuels (à partir de 2020).</li> <li>- Réunions d'information pour les fournisseurs de prestations du canton de Nidwald (p. ex., le 2 mai 2017).</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie Cybersanté du canton de Nidwald (décision du Conseil d'État n° 356 du 28 mai 2019)</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration au sein du comité exécutif et de l'équipe responsable de l'association eHealth Suisse centrale.</li> <li>- Collaboration auprès du groupe de planification de la communication autour du DEP.</li> <li>- Collaboration au groupe de coordination de Cantosana SA.</li> <li>- Adaptation des bases juridiques pour la révision partielle de la loi sur la santé de Nidwald.</li> </ul> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée dans Cantosana SA : 1500,00 francs</li> <li>- Financement de départ d'Axsana SA : 64 454,00 francs</li> </ul>
<b>OW</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b> Aucune communauté de référence n'est prévue dans le canton d'Obwald et par conséquent aucune activité s'y rapportant. L'hôpital cantonal est membre de l'association eHealth Suisse centrale (eHZ) et participe aux projets de cette association. L'hôpital cantonal d'OW s'affiliera à la communauté de référence Axsana / XAD comme le recommande l'eHZ.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b> Le canton d'Obwald s'implique dans la mise en réseau, la coordination et la diffusion de l'information. L'introduction du DEP en avril 2020 sollicite déjà de nombreuses ressources</p>



	<p>mais celles-ci sont limitées. D'autres mesures et activités seront évaluées après le déploiement en 2020.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> L'hôpital cantonal d'Obwald est en contact direct avec les prestataires de soins ambulatoires. L'échange de données (qu'il s'agisse d'images au format DICOM ou de documents CDA structurés) est en cours de planification ou de réalisation.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Le canton deviendra actionnaire de Cantosana SA et a budgétisé le financement de départ correspondant. En plus d'une participation active au sein de XAD, une réduction des coûts sera obtenue pour les fournisseurs de prestations, qui pourra être amortie en 5 ans. La question de la participation financière du canton d'Obwald pour la délivrance d'une eID ainsi que la création et l'adaptation du DEP reste encore ouverte.</p>
<b>SG</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les établissements publics de soins hospitaliers se sont tous affiliés à la communauté de référence XAD. Le canton recommande aux autres fournisseurs de prestations de s'affilier également à cette communauté, mais n'émet aucune directive à cet égard.</li> <li>- Une participation à Cantosana SA est à l'étude.</li> <li>- La coordination des activités de cybersanté et de cyberadministration est en cours, notamment pour l'utilisation de l'identité électronique par la population.</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif A2 : les demandes d'autorisation d'exercer basées sur des documents papier doivent être remplacées par un processus de gestion numérique hébergé sur un portail électronique.</li> <li>- Objectifs A2, A4, B1 et B2 : participation au groupe spécialisé « Administration santé » de l'eCH pour l'élaboration du standard de communication électronique SHIP (<i>Swiss Health Information Processing</i>) et participation en tant que canton pilote à l'intégration dans eHGP (prise en charge des coûts, factures d'hospitalisation).</li> <li>- Objectifs A8, A9, A10 : une application mobile directement intégrée au DEP et à un système primaire d'information hospitalier (SIH) a été réalisée en guise d'illustration, afin de promouvoir l'utilisation du « eMediplan ».</li> <li>- Objectif A12 : participation à l'élaboration d'une stratégie cantonale de protection contre les cyberrisques.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b> -</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b> Une demande de subventions pour des investissements ponctuels sera faite dans le cadre du prêt spécial alloué à la cyberadministration. Pas de fonds supplémentaires pour cette opération.</p>
<b>SH</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b> Les services de santé du canton de Schaffhouse sont étroitement reliés au canton de Zurich et, dans une moindre mesure, au canton de Thurgovie. Le canton ne préconise pas de choix particulier pour la communauté (de référence) mais recommande toutefois aux fournisseurs de prestations d'adhérer à la communauté de référence XAD/Axsana SA (ZH). En août 2018, afin d'assurer le traitement coordonné de la thématique LDEP, une</p>

	<p>communauté de travail eHealth Schaffhouse a été fondée ; des fournisseurs de prestations cantonaux et le canton lui-même y sont représentés.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <p>-</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <p>-</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <p>Le canton étudiera l'éventualité de participer financièrement au coût initial d'une communauté de référence, mais ne contribuera pas à des charges d'exploitation périodiques.</p>
SO	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>Les Hôpitaux de Soleure SA (soH) assument la responsabilité de la mise en œuvre de la LDEP dans le canton. Une communauté de travail cybersanté Soleure (eHealth SO), dans laquelle sont regroupés les comités de toutes les associations de fournisseurs de prestations, les hôpitaux privés et le canton, a été fondée en septembre 2016. EHealth SO a décidé à la majorité de s'affilier à la communauté de référence d'Axsana SA pour la mise en œuvre de la LDEP.</p> <p>SoH a lancé le projet « ePD@soH » afin de préparer l'adhésion à une communauté de référence aussi bien sur le plan technique qu'organisationnel et afin de satisfaire aux critères techniques et organisationnels de certification. L'ouverture des premiers dossiers est prévue pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2020.</p> <p>Sur la base des expériences acquises lors de ce projet, soH formulera des recommandations à l'intention des membres d'eHealth SO concernant la mise en place du DEP. L'affiliation à la communauté de référence d'Axsana SA en est la condition préalable.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <p>Depuis début 2017, le portail eHealth Soleure est en ligne. Il fournit des informations sur tous les thèmes ayant trait à la cybersanté</p> <p>(<a href="http://www.ehealth-solothurn.ch/ueber-uns/aktuell.html">http://www.ehealth-solothurn.ch/ueber-uns/aktuell.html</a>).</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <p>Le portail des fournisseurs de prestations destiné à l'eAdmission/aux transferts vers soH sera remplacé par une solution permettant une intégration directe dans les systèmes primaires des prescripteurs. Cela devrait permettre à ces prestataires de travailler plus efficacement en utilisant directement le système de leur cabinet.</p> <p>Il existe actuellement diverses initiatives dans le canton visant à mettre en place un plan de médication numérique et à accroître la sécurité des patients grâce à la diffusion de ce plan (eMediplan).</p> <p>D'autres cas d'application sont en cours de préparation.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <p>Depuis 2018, le canton de Soleure participe aux coûts de soH pour l'introduction du DEP à hauteur de 100 000 francs par an. En tant que membre de Cantosana SA, le canton apportera, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, une contribution de 400 000 francs pour le financement initial de la communauté de référence d'Axsana SA.</p>

SZ	<i>Pas d'information.</i>
TG	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les échanges entre les fournisseurs de prestations lors de réunions régulières.</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les mesures de mise en œuvre de la stratégie dans le cadre de campagnes régionales / nationales.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'introduction de eMediplan aux niveaux cantonal et national.</li> </ul> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner / soutenir les demandes de financement.</li> </ul>
TI	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>Le canton du Tessin est membre fondateur de l'Association e-Health Ticino (eHTI). Il en assure la direction opérationnelle. EHTI vise la création, d'ici avril 2020, d'une communauté de référence certifiée ouverte à toute la population tessinoise et à tous les fournisseurs de soins actifs sur son territoire. Celle-ci va s'appuyer sur la solution technique de la Poste CH SA, qui travaille actuellement sur l'implémentation du DEP. L'engagement du Tessin vis-à-vis du DEP se traduit ainsi dans les activités de l'Association e-Health Ticino.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <p>Toujours par le biais de l'Association e-Health Ticino, le Tessin coordonne la numérisation entre les acteurs sanitaires membres. Le but étant de définir et de développer des solutions partagées en ce qui concerne les services à valeur ajoutée (B2B et B2C), la promotion et la formation au DEP et aux services de cybersanté.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <p>Voir point précédent.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <p>Le Tessin soutient la création de la communauté de référence e-Health Ticino avec des aides financières à hauteur de 1,5 million de francs. Ce montant s'ajoute aux ressources internes déployées pour assurer la gestion de l'Association e-Health Ticino et la coordination des acteurs de la santé. Pendant la période 2014-2017, le Tessin a également financé le projet pilote reTIsan.</p>
UR	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <p>Le canton d'Uri s'est affilié à la société d'exploitation Axsana SA et soutient financièrement le développement de la communauté de référence XAD. Parallèlement, il collabore avec les autres cantons affiliés à Axsana (Cantosana SA).</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <p>Un groupe intracantonal de représentants des prestataires de soins hospitaliers et ambulatoires uranais se réunit régulièrement, sous l'égide de la Direction de la santé du canton. Actuellement, aucun projet spécifique n'a été lancé.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>

<b>VD</b>	<p><b>Activités liées au DEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La communauté de référence intercantonale romande CARA, dont le canton de VD est un membre fondateur (avec GE, VS, FR et JU), planifie sa certification selon les exigences de la LDEP pour le printemps 2020.</li> <li>- Tous les hôpitaux publics vaudois sont techniquement intégrés avec la plateforme cybersanté CARA - fourni par Post E-Health. Les cliniques privées mettent également en œuvre leurs intégrations.</li> <li>- La Direction générale de la santé (DGS) VD coordonne l'enrôlement des patients et l'enrôlement accéléré des professionnels de toutes les institutions des secteurs stationnaire et ambulatoire - à travers le comité de pilotage cybersanté cantonal qui réunit des patients et les directions médicales et techniques de toutes les institutions et tous les groupements professionnels du système de santé.</li> </ul> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport sur la politique de la santé publique 2018 – 2022 du canton de VD favorise et incite à la transformation informationnelle numérique et l'échange des informations en format structuré entre partenaires sanitaires.</li> <li>- Les hôpitaux publics et les soins à domicile ont introduit avec succès le dossier patient informatisé – un projet financé par la DGS VD.</li> <li>- Le canton planifie de certifier son moyen d'identification électronique (MIE) cantonal selon les exigences de la LDEP afin d'offrir aux citoyens et aux professionnels un identifiant électronique unique et gratuit pour l'accès sécurisé aux services de la cybersanté et de la cyberadministration.</li> <li>- La communauté de référence CARA assure la communication et l'information sur le DEP aux citoyens et aux patients.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cinq cantons membres de CARA travaillent actuellement sur une convention juridique intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des cantons pour le DEP.</li> <li>- La communication dirigée entre professionnels (B2B sans DEP du patient) sera mise en production avant la fin de l'année 2019 entre les hôpitaux publics, un service à valeur ajoutée hébergée et implémentée également sur la plateforme cybersanté CARA. Ces échanges seront étendus avec les autres acteurs du système de santé en 2020.</li> <li>- Pour la gestion de la poly-médication et de la poly-morbidité des patients un plan de médication partagé (PMP) et un plan de soins partagé (PSP) sont en développement sous la coordination de CARA. Ces deux modules cliniques, interprofessionnels et dynamiques sont également hébergés et implémentés sur la même plateforme cybersanté CARA. Des projets pilotes de ces deux services à valeur ajoutée seront conduits en 2020.</li> </ul> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cinq cantons membres de CARA financent la communauté de référence CARA. La contribution de chaque canton est proportionnelle à sa population.</li> <li>- Le canton de VD finance entièrement la mise à disposition de la plateforme cybersanté CARA et son d'exploitation, pour les citoyens et les professionnels, pendant les premières années au moins ; ce modèle de financement pourrait évoluer à partir de ~ 2023.</li> <li>- La DGS VD coordonne la stratégie de sa cybersanté cantonale vaudoise en étroite collaboration avec toutes les institutions et tous les groupements de professionnels du système sanitaire vaudois. Cette stratégie est alignée avec la stratégie cybersanté de CARA.</li> </ul>
-----------	--

<p><b>VS</b></p>	<p><b>Activités liées au DEP :</b>  Les cantons participent à la mise en place de la communauté de référence CARA. Les travaux organisationnels portent actuellement sur les processus, les contrats et les consentements. Un préaudit a déjà eu lieu et CARA prépare maintenant sa certification. Un contrat de mise en place a été signé avec La Poste.  Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste et les premiers hôpitaux (CHUV, FHVi, HFR, HJU, HUG, HVS) travaillent à leur interfaçage.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif B2 : les cantons, via leurs services cybersanté et cyberadministration cherchent à ce que la population puisse utiliser une même identité électronique pour la cybersanté et les autres services en ligne.</li> <li>- Objectif C1 : CARA et ses cantons membres préparent leurs communications à destination de la population.</li> <li>- Objectif C2 : CARA collabore avec la Fédération romande des consommateurs pour organiser des ateliers avec des professionnels et des patients afin de connaître leur vision de la cybersanté, et connaître leurs besoins mais aussi les risques qu'ils perçoivent. Le canton du Valais a créé un groupe d'accompagnement incluant les prestataires cantonaux et leurs associations faitières afin de déterminer les besoins locaux et faciliter la communication interdisciplinaire.</li> <li>- Objectif C5 : CARA est en contact avec la HES-SO pour l'intégration de la cybersanté dans leurs cursus.</li> </ul> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b>  Les cantons travaillent actuellement sur une convention intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des différents cantons.</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b>  Les cantons financent la communauté de référence CARA. Le financement de chaque canton est proportionnel à sa population.</p>
<p><b>ZG</b></p>	<p><b>Activités liées au DEP :</b>  Le canton de Zoug encourage l'introduction du DEP et travaille à cette fin en étroite collaboration avec les prestataires de soins ambulatoires et hospitaliers. Un groupe de travail a consulté plusieurs fournisseurs et a recommandé une affiliation à la communauté de référence d'Axsana à tous les prestataires de soins. Le Conseil d'État a également décidé de soutenir une participation à Cantosana SA. Un financement de départ a également été fourni pour le développement d'Axsana.</p> <p><b>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</b>  Dans le domaine de la cybersanté, le canton de Zoug donne actuellement priorité à l'introduction du DEP. Il accorde une attention particulière aux possibilités d'informer la population sur l'utilité du DEP ainsi qu'à l'ouverture facilitée du DEP.</p> <p><b>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</b>  -</p> <p><b>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</b>  Le canton de Zoug a apporté un financement de départ pour le développement d'Axsana. Les fournisseurs de prestations zougais profitent de cette contribution sous la forme de tarifs réduits pour l'adhésion à Axsana.</p>
<p><b>ZH</b></p>	<p><b>Activités liées au DEP :</b>  Tout comme les cantons de BE, ZG, UR, LU, BS et NW, le canton de Zurich soutient la communauté de référence XAD et sa société d'exploitation, Axsana SA, détenue par Cantosana SA. Concernant la mise en place du DEP, il est en contact régulier avec les associations auxquelles sont affiliés les fournisseurs de prestations, en particulier avec</p>

les membres de l'organe responsable XAD. Le canton est également impliqué dans plusieurs organes nationaux.

***Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :***

Le canton de Zurich souhaite mettre en place une communauté de référence de grande envergure, ouverte et efficace, couvrant plusieurs secteurs. Par ailleurs, il préconise des formats d'échange standardisés et ouverts pour promouvoir l'interopérabilité et la polyvalence des données, au-delà du DEP (recherche, B2B, B2C, etc.).

***Autres activités dans le domaine de la cybersanté :***

Le DEP sera principalement mis en place par la communauté de référence XAD, opérée par Axsana SA. Le canton de Zurich soutient Axsana de différentes manières, notamment par des mesures de communication et par le recrutement des fournisseurs de prestations. Il coopère également avec d'autres cantons pour créer des synergies et permettre une action coordonnée.

***Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :***

Le canton de Zurich a soutenu le développement du DEP avec ses propres ressources et un financement de départ. La participation à des campagnes d'information sur le DEP, en particulier auprès de la population, est à l'étude.